

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2019

Date de la convocation : 18 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à M. Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents : M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **PETITE ENFANCE** : Acquisition d'un volume immobilier pour la micro crèche de Moidieu-Détourbe

Rapporteur : Lucette GIRARDON-TOURNIER

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération du 26 mars 2019, l'agglomération a approuvé l'acquisition d'une partie du tènement composé de l'ancienne cantine et de sa cour d'école sis 15 chemin du moulin à Moidieu-Détourbe, d'une surface totale de 636 m², nouvellement cadastré AS 310, moyennant le prix d'un euro.

Suite à la division en volume du tènement, établi par Géomètre-Experts, il est apparu que le volume 2, comprenant des combles sous pentes et toiture, d'une surface totale de 19 m², n'avait pas été intégré dans les surfaces à acquérir.

Il est ainsi demandé d'approuver l'acquisition du volume 2, cadastré AS 313, d'une surface de 19 m², tel que matérialisé dans le plan ci-annexé.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions du Livre II (La Coopération Intercommunale), Titre I,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L. 1 et L. 1111-1 et L. 1212-1,

VU la délibération du 1^{er} mars 2019 de la commune de Moidieu-Détourbe, portant sur la cession d'une partie de sa propriété cadastrée AS 1p, sis 15 rue du Moulin,

Vu la délibération du 26 mars 2019 de Vienne Condrieu Agglomération portant sur l'acquisition d'une partie d'un tènement immobilier, cadastré AS 1p, à Moidieu-Détourbe pour l'aménagement d'une micro-crèche,

Vu la délibération du 24 mai 2019 de la commune de Moidieu-Détourbe, portant sur la cession d'un volume immobilier issu de la parcelle cadastrée AS 313,

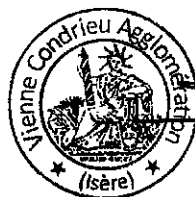
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'acquisition du volume 2, comprenant des combles sous pentes et toiture, assis sur la parcelle cadastrée AS 313 située 15 chemin du Moulin à Moidieu-Détourbe, d'une surface totale de 19 m². Ce volume vient compléter la parcelle cadastrée AS 310 d'une surface de 636 m², composant l'assiette du terrain de la micro-crèche, le tout étant acquis au prix d'un euro.

AUTORISE Monsieur le Président ou la 1^{ère} Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 25 Juin 2019

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 1 JUIL. 2019
et a été publiée le - 1 JUIL. 2019



Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR